

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **29 juin 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 50

Nombre de conseillers absents à la séance : 3

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Jean-Luc LENTIER (représenté par Gérard PRADAL), Charly DELAMAIDE (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Philippe COUDERC), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Chloé MOLES (représentée par Isabelle LANTUEJOUL), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Stéphanie DELORME, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_107 : FINANCES / PRÉSENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LES EXERCICES BUDGÉTAIRES 2017 ET SUIVANTS DE LA CABA - BUDGET ANNEXE DE L'AÉROPORT **Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER**

Dans le cadre de son programme de travail, la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac concernant le Budget Annexe de l'Aéroport pour les exercices 2017 et suivants en veillant à intégrer, autant que possible, les données les plus récentes.

Le contrôle a été engagé par lettre du 24 février 2022 et s'est clôturé le 10 février 2023 par une délibération de la Chambre Régionale des Comptes. Les investigations ont porté plus particulièrement sur les thèmes définis par l'enquête nationale « maillage aéroportuaire » menée par la formation inter-juridictions commune à la Cour des Comptes et aux Chambres Régionales des Comptes. Le rapport d'observations définitives a été notifié à la CABA le 31 mars 2023, il est joint en annexe aux présentes.

Le rapport souligne une activité en développement avant la crise sanitaire avec un nombre de passagers en forte progression entre 2004 et 2019. La ligne aérienne d'aménagement du territoire est structurellement déficitaire et bénéficie d'un soutien financier public qui est

appelé à s'accroître.

La Chambre ne formule aucune observation mais uniquement deux recommandations :

- recommandation n° 1 : produire une analyse détaillée des différentes catégories d'usagers, distinguant notamment les motifs de voyage et l'origine géographique ;
- recommandation n° 2 : inscrire l'ensemble des opérations comptables (notamment subventions, investissements, encours de dette) relatives à l'aéroport dans le budget annexe dédié.

Ainsi, concernant la recommandation n° 1, des questionnaires sont en cours de finalisation et seront périodiquement distribués aux usagers. L'analyse statistique des réponses permettra de mieux qualifier et quantifier les origines géographiques des passagers, leurs motifs de voyage ainsi que d'observer avec plus de précisions les évolutions de la clientèle au fil du temps.

S'agissant de la recommandation n° 2, un état de l'actif et du passif précis concernant les biens de la plateforme aéroportuaire enregistrés sur le Budget Principal a été établi. Un premier travail de mise à la réforme des biens obsolètes est en cours de réalisation. Dans un deuxième temps, ces immobilisations et le passif qui y est attaché seront transférés vers le Budget Annexe de l'Aéroport après étude et retraitement de l'impact des opérations d'ordre attachées aux amortissements (tant sur l'actif que sur les subventions perçues). En effet, le transfert d'un budget en nomenclature M14 à un budget en nomenclature M4 entraîne un amortissement obligatoire des immobilisations ainsi que des subventions.

Les réponses apportées à la CRC par les Présidents MATHONIER et MÉZARD dans leurs courriers respectifs du 17 mars 2023 et du 16 mars 2023 (qui sont annexés au rapport) sont venues contextualiser et mettre en perspective les actions et engagements de la CABA sur les recommandations émises.

Il est enfin rappelé que, dans un an, Monsieur le Président devra dresser devant le Conseil Communautaire l'état d'avancement des actions menées afin de répondre aux recommandations susdites et qu'un débat s'en suivra au sein de l'assemblée. Il est également à noter que, comme le présent rapport, le compte-rendu de ce débat devra obligatoirement être porté à la connaissance de la Chambre.

Il est précisé qu'en application de l'article L.243-8 du Code des Juridictions Financières et après qu'il ait été débattu aujourd'hui par le Conseil Communautaire, chaque maire des communes membres de la CABA va être destinataire du présent rapport d'observations définitives et devra le présenter devant son Conseil Municipal lors de sa plus proche séance où il donnera lieu à un débat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de prendre acte de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes sur les exercices budgétaires 2017 et suivants de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac concernant le Budget Annexe de l'Aéroport et des réponses respectives de Monsieur Pierre MATHONIER Président depuis le 16 juillet 2020 et de Monsieur Jacques MÉZARD, Président pour la période contrôlée allant du 1^{er} janvier 2017 au 25 juin 2017 ;

- de dire qu'il en a été débattu en séance ainsi que le fixent les dispositions de l'article R.243-14 du Code des Juridictions Financières ;

- de relever que, dans un délai de un an à compter des présentes, Monsieur le Président déposera devant le Conseil un bilan des actions complémentaires qui auront été mises en œuvre en regard des recommandations émises par la Chambre.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.